



**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, October 1981

ANNUAL ECONOMIC REPORT

1981/1982 (1)

On 15 October the Commission adopted its annual economic report for 1981/1982 which will be proposed to the Council for adoption, after consulting the European Parliament and the Economic and Social Committee.

The report for the fourth consecutive year is accompanied by an economic review, the object of which is to bring together detailed documentation on economic developments and outlook. It is transmitted to the other institutions for information.

* * *

Retrospect and prospects

Community countries are at present at the end of a recession caused by the second oil price rise which has inflicted more damage on European economies than of Japan and the US. Community real gross domestic product will fall slightly this year, the recession having lasted two quarters longer than expected, and unemployment has risen to 8% of the labour force.

Attempts to maintain inflation at a lower level have met with little success with cost and price divergences continuing between member countries.

The Commission suggests, in its annual report, that a moderate recovery in activity in the Community can be expected in 1982 accompanied by some deceleration in consumer prices and a stabilisation of unemployment.

Growth in the Community in 1982 should be in the region of 2%; consumer price rises decelerate to 10,5% and unemployment should tend to stabilise at a level of 8,5% of the labour force during the second half of 1982. To reduce unemployment, the Community must move on to a sustainable growth path by achieving fundamental changes in structural performance which will necessitate active cooperation on the part of the social partners.

Uncertainties however exist particularly on the external front: oil prices, interest rates and movements in the dollar exchange rate.

./.

(1) COM(81) 596 final

Policy for the Community

1. Immediate issues after the realignment

The realignment of 4 October represented an act of sound management of the system but the need remains for the Community to adopt a strategy which will enable it to face up to uncertainties. The Community is faced with periodic pressures linked to the behaviour of the dollar and interest rates. The Commission has proposed that the Community defines the terms of monetary cooperation to be organised with its principal partners. It hopes that decisions will be taken in this respect.

2. Domestic policy response

There are no miracle or unique remedies. It is necessary to look for and define, in a pragmatic way, the most appropriate equilibrium in the Community and in each of the Member States. This equilibrium is to be found between excessive stabilisation efforts and those resulting, in the absence of room for manoeuvre, from boosting of demand. The Commission insists on the necessity of adopting economic policies which take full account of the realignment of 4 October. It notes that these can favour a fall in interest rates and, as a consequence, a growth in economic activity in revaluing countries. Such a development will enable the avoidance of excessive budgetary stabilisation measures in these countries. The competitive position of devaluing countries has been improved: it is necessary that these gains are not dissipated, they should rather be translated into market gains in order to lead to a durable improvement in the economic outlook and employment prospects. This assumes that in these countries the fight against inflation will be implemented vigorously, that monetary and budgetary aggregates will be subject to greater control and that costs do not grow excessively.

3. Overcoming obstacles to better convergence of money, budgets and pay

The Commission has already submitted several communications and recommendations in this area calling for greater efforts from certain Member States in particular on budgetary and incomes policy. In addition in its last Annual Report and more recently in a communication to the Council the Commission has suggested that wage indexation practices in Member States be revised. The urgency of this problem has been intensified by the EMS realignment.

In the area of monetary policy there is a need to clarify the operating responsibilities of monetary authorities and prevent a relaxation of the implementation of these policies.

On budgetary policy the credibility of budgetary targets will need to be reinforced and more attention paid to potential "economic destabilisers".

4. The challenge of building up investment and employment

Unemployment at 8 % is now the most dramatic of the Community's economic problems. There is accordingly a vital need to build up employment and investment. The fundamental criteria for this are relative reductions in the cost of labour and the cost and availability of capital. As far as the former is concerned 1981 has seen a fall in the Community average unit labour costs¹ by 14 1/2 %. This increased competitiveness must be translated into a rapid expansion of sales to regain lost markets. Thus the inflationary impact of the depreciation must not feed through into costs. Action to reduce the cost of capital must be conducted within the framework of progress towards lower budget deficits.

The Commission also proposes or has proposed more specific measures to improve the employment situation. These include

- a re-examination of the efficacy of investment aids and tax incentives
- an industrial policy aimed at creating employment in the newest growth industries
- a stronger energy policy
- youth employment and training policies
- more flexible work arrangements and the adaptation of working time.

(1) Relative to competitors, in a common currency.

**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, octobre 1981

RAPPORT ECONOMIQUE ANNUEL1981/1982(1)

Le 15 octobre, la Commission a arrêté son rapport économique annuel pour 1981/1982 lequel sera proposé au Conseil pour adoption, après consultation du Parlement Européen et du Conseil économique et social.

Le rapport, pour la 4ème année consécutive est accompagné par un bilan économique dont l'objet est d'apporter une documentation détaillée sur les éléments de fait de l'évolution et des perspectives économiques. Il est transmis aux autres institutions pour information.

* *

*

Retrospectives et perspectives

Les pays de la Communauté sont pour le moment à la fin d'une récession causée par le second choc pétrolier, lequel a causé plus de dommages sur les économies européennes qu'au Japon ou aux Etats-Unis. Le PNB réel dans la Communauté baissera légèrement cette année, la récession ayant duré 2 trimestres de plus que prévu et le chômage s'étant élevé à 8% de la population active.

Les essais pour maintenir l'inflation à un niveau plus bas ont été peu couronnés de succès avec des divergences toujours plus grandes entre Etats membres quant aux coûts et aux prix.

La Commission estime, dans son rapport annuel, que l'on peut prévoir pour 1982 une reprise modérée de l'activité dans la Communauté accompagnée d'une certaine décélération des prix à la consommation et d'une stabilisation du chômage.

La croissance dans la Communauté en 1982 devrait se situer aux environs de 2%, les prix à la consommation à 10,5% et le chômage devrait tendre à se stabiliser à 8,5% de la population active lors de la 2ème moitié de 1982. Pour réunir le chômage, la Communauté doit s'orienter vers une croissance soutenue tout en parvenant à réaliser des changements structurels fondamentaux ce qui nécessitera une coopération active de la part des partenaires sociaux.

Des incertitudes persistent malgré tout surtout du côté extérieur : le prix du pétrole, les taux d'intérêts et l'évolution du dollar.

Politiques pour la Communauté1. Perspectives immédiates à la suite du réaligement monétaire

Si le réaligement opéré le 4 octobre représente une "bonne opération de gestion du système" il n'en demeure pas moins que la Communauté doit arrêter une stratégie qui lui permette de faire face à ces incertitudes. La Communauté est soumise à des pressions périodiques liées à l'évolution du dollar et des taux d'intérêt. La Commission a proposé que la Communauté définisse les

(1) COM (81) 596 final

2 modalités d'une coopération monétaire organisée avec ses principaux partenaires. Elle espère que des décisions seront prises à cet égard.

2. Réponses de politique interne

Il n'y a pas de réponses miracle et unique. Il y a la nécessité de rechercher et de définir de façon pragmatique le point d'équilibre le meilleur et dans la Communauté et dans chacun des Etats membres. Les équilibres sont à rechercher entre les excès de la stabilisation et ceux issus, en l'absence de marges de manoeuvre, d'une relance de la demande. La Commission insiste sur la nécessité d'adopter des politiques économiques qui tiennent pleinement compte du réalignement du 4 octobre. Elle constate que celui-ci peut favoriser une baisse des taux d'intérêt et par conséquent accroître l'activité économique dans les pays dont la monnaie a été réévaluée. Une telle évolution permettrait d'éviter dans ces états une stabilisation budgétaire excessive. La position compétitive des Etats dont la monnaie a été dévaluée s'est améliorée : il convient qu'ils n'en dissipent pas les gains mais qu'au contraire ils les utilisent pleinement notamment sur les marchés extérieurs afin d'améliorer de façon durable leurs perspectives économiques et d'emploi. Cela suppose que soit menée dans ces pays une lutte vigoureuse contre l'inflation, que soit mieux contrôlées les évolutions monétaires et budgétaires et que les coûts ne soient pas accrus.

3. Obstacles à surmonter pour parvenir à une meilleure convergence dans les domaines monétaire, budgétaire, salarial.

Par plusieurs communications et recommandations, la Commission a appelé à de plus grands efforts de la part de certains Etats membres en particulier sur la politique budgétaire et la politique des revenus. Dans son dernier rapport annuel, et plus récemment dans une communication au Conseil, la Commission a estimé que les pratiques d'indexation des salaires devaient être révisées. L'urgence du problème se trouve intensifiée à la suite du réalignement monétaire.

Il existe par ailleurs dans le domaine monétaire un besoin certain de clarifier les responsabilités respectives des autorités monétaires et de prévenir un relâchement dans la conduite des politiques.

Dans le domaine budgétaire, la crédibilité à l'égard des "cibles" budgétaires devrait être renforcée et plus d'attention être accordée aux "déstabilisateurs économiques" éventuels.

4. Le défi de l'investissement et de l'emploi

Un taux de chômage s'élevant à 8 % de la population active est maintenant le plus dramatique des problèmes économiques de la Communauté. Il y a donc un besoin vital d'améliorer et l'emploi et l'investissement. Les critères fondamentaux pour y parvenir sont des réductions relatives dans les coûts du travail et dans les coûts et les possibilités d'accès au capital. En ce qui concerne les coûts du travail, l'année 1981 a vu une baisse dans la Communauté des coûts (1) moyens par unité de travail de 14,5 %. Cette augmentation de compétitivité doit être traduite dans une rapide expansion des ventes afin de regagner les marchés perdus. L'impact inflationniste de la dépréciation ne doit donc pas être répercuté au travers des coûts. L'action pour réduire le coût du capital doit être menée dans le cadre de progrès à accomplir pour réduire les déficits budgétaires.

La Commission propose, ou a déjà proposé, des mesures plus spécifiques pour améliorer la situation de l'emploi. Cela concerne :

- un réexamen de l'efficacité des aides à l'investissement et des incitations fiscales,
- une politique industrielle visant à créer des emplois dans les industries des secteurs de croissance les plus modernes,
- une politique énergétique plus forte,
- emploi des jeunes et politiques de formation,
- travail plus flexible et aménagement du temps de travail.

(1) par rapport à la moyenne pondérée des pays concurrents principaux, ramenée à un dénominateur commun.